

31 mars 2009

09.346

Question du groupe libéral-radical

Service de l'action sociale – 490 302

Comment justifie-t-on le fait de prélever une somme au fonds de réformes de structures de l'Etat pour payer le salaire d'un collaborateur ACCORD?

Signataires: J.-F. de Montmollin, E. Berthet, E. Bernoulli, Ch. Imhof et M. Fellrath.